ACADEMIE LILLE

LYCEE SOPHIE BERTHELOT

224 Boulevard Gambetta

BP 209

62100 CALAIS CEDEX

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

CONCERNANT UN VOYAGE A CRACOVIE DE 3 JOURS ET 2 NUITS
DU 22 MARS AU 24 MARS 2023

CCTP

Code des marchés publics issu du décret n° 2006-975 du 1er Août 2006 (Article 76)

Cadre réservé au pouvoir adjudicateur
Numéro du MAPA : BERTH CRACOVIE 2023

Date de notification :

Date de réception indiquée sur l'AR :

Date de remise en main propre au titulaire :

Reçu à titre de notification une copie de l'accord-cadre.

Signature du titulaire :

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES 1
ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHE 2
ARTICLE 2 – CONDITIONS GENERALES DE VENTE 3
ARTICLE 3 – ORGANISATION DU VOYAGE 3
3.1 : TRANSPORT : 3
3.1.1 : Transport aérien : 3
3.1.2 : Transport interne au séjour 4
3.2 : Hébergement : 4
3.3 : Restauration : 4
3.4 : Visites et excursions : 4
3.4.1 : Site et lieux : 4
3.5 : Assurances des participants 4
3.4.2: Visites et guidage : 6
BORDEREAU DE REMISE DE PRIX Voyage à CRACOVIE organisé pour le lycée Sophie Berthelot de Calais 8

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHE

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) a pour objet de définir les conditions techniques d'exécution des prestations liées à l'organisation d'un voyage à CRACOVIE

pour 52 personnes (48 élèves et 4 enseignants) de 3 jours et 2 nuits au profit d'élèves du Lycée Sophie Berthelot.

ARTICLE 2 – CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Voir annexe 1

ARTICLE 3 – ORGANISATION DU VOYAGE

Le voyage sera d'une durée de trois jours, temps de trajet compris. Le nombre de participants sera de 52 personnes (48 élèves + 4 accompagnateurs). Le séjour aura lieu DU 22 mars au 24 mars 2023 (dates fermes)

Il comprendra :

- ✓ le transport
  - Proposition 1 : Départ et retour du lycée Sophie Berthelot
  - Proposition 2 : Départ et retour de l'aéroport de Paris
- ✓ l'hébergement,
- ✓ la pension complète du diner du jour 1 au dîner du jour 3.
- ✓ les visites et excursions,
- ✓ les redevances ou taxes afférentes à certains services tels que les taxes de séjour, les taxes d'aéroport et aéroportuaires
- ✓ les assurances (responsabilité civile, annulation, accident, bagages et rapatriement).

Le soumissionnaire aura la charge de recenser et communiquer au Lycée Sophie Berthelot toutes les démarches administratives et douanières. Il devra également établir sous forme informatique, un guide du séjour comprenant les informations « touristiques » (programme) et les informations pratiques (coordonnées des hôtels, numéro d'urgence, …).

3.1 : TRANSPORT :

3.1.1 : Transport aérien :

<u>Au départ de Paris et arrivée à Cracovie.</u>

La prestation devra comprendre :

- ➢ Une assistance aéroport aux départs du groupe (aller et retour)
- ➢ L'acheminement s'effectuera par vol sur ligne régulière. Les compagnies faisant l'objet de restrictions d'exploitation dans l'UE sont à proscrire.
- ➢ Un bagage à main.

- En option : un bagage en soute
- les transferts aéroport/hébergement/aéroport.
- l'assurance annulation
- les taxes aéroportuaires

Les participants doivent voyager ensemble à l'aller comme au retour. Il est également souhaitable que le « sitting » prévoie un regroupement des participants dans l'avion.

3.1.2 : Transport interne au séjour.

Pour les circuits et les excursions inclus durant le séjour , le groupe devra voyager dans un autocar de grand tourisme en parfait état de fonctionnement répondant aux normes de sécurité en vigueur. Le car sera mis à la seule disposition du groupe. Les chauffeurs devront connaître parfaitement la région.

3.2 : Hébergement :

Les établissements d'hébergement devront être situés de préférence à proximité des lieux visités.

Le confort de chacun des établissements ne sera jamais inférieur à celui offert dans les hôtels classés 2 étoiles nouvelles normes françaises. Toutes les chambres devront posséder une salle de bains comprenant un lavabo, une baignoire ou une douche d'accès facile, et un W.C.

Chambres multiples pour les élèves et en chambre double et simple pour les accompagnateurs.

Afin de faciliter l'encadrement du groupe, il est demandé au titulaire d'éviter un éparpillement des participants dans l'établissement.

3.3 : Restauration :

Les séjours se feront sur la base d'une pension complète, du 1er au dernier repas en totale compatibilité avec les horaires de transport aérien ou terrestre.

Les repas en restaurant sont à privilégier, cependant en fonction du programme le panier repas est toléré dans la limite d'un repas par jour et sans excéder les 2 paniers repas sur la totalité du séjour.

3.4 : Visites et excursions :

3.4.1 : Site et lieux :

Guides francophones pour les visites selon programme

Frais d'entrée et de réservation pour les visites selon programme

3.5 : Assurances des participants

Le prestataire proposera dans son offre **<u>une assurance annulation individuelle</u>** offrant les garanties suivantes :

- Maladie/décès (du voyageur ou de ses proches) y compris en cas de maladie liée à une épidémie/pandémie (dont Covid-19). Remboursement possible si le voyageur a contracté le Covid ou est cas contact ou si l'embarquement est refusé en cas de contrôle thermique,

- Vol des papiers d'identité 48h avant le départ

- Convocation d'une autorité administrative ou judiciaire

- Tout autre évènement imprévisible et indépendant de la volonté du voyageur

Le prestataire proposera également dans son offre, **une assurance annulation de groupe** offrant les garanties suivantes :

Voyage remboursé en cas d'annulation (refus des autorités administratives, fermetures des frontières du pays d'accueil ou du pays d'origine, obligation de quarantaine, confinement, etc.). Toutes mesures qui n'existaient pas au moment de la signature du contrat.

Option Assistance

Frais médicaux et d'hospitalisation à l'étranger couverts jusqu'à 150 000 € / pers

Organisation et prise en charge du rapatriement

Indemnisation en cas de séjour interrompu

Prise en charge des frais en cas de retour impossible

Le prestataire fournit :

-l'attestation d'assurance responsabilité civile du prestataire

-Les conditions de mise en œuvre de l'assurance annulation (annulation du groupe et annulation individuelle) et les conditions de mise en œuvre de l'assistance en cas de maladie ou d'accident et de l'assurance bagages.

Programme type ajustable dans l'ordre de son déroulement :

JOUR 1 - Arrivée à Cracovie

Vol direct Paris Charles de Gaulle - Cracovie avec la compagnie aérienne EasyJet

Départ de Paris à 13h05 - arrivée à Cracovie à 15h20

Transfert en autocar privé à l'auberge de jeunesse et installation

Dîner puis nuit en auberge de jeunesse à Cracovie

JOUR 2 - Visite du quartier juif de Cracovie

Petit-déjeuner

2 x guide francophone ≤6h

Visite guidée de l'ancien quartier juif de Cracovie

Découverte guidée de l'ancien ghetto juif dans le quartier de Podgórze

Déjeuner panier-repas

Visite guidée du musée de l'usine de Schindler

Dîner puis nuit en auberge de jeunesse

JOUR 3 - Visite du Mémorial d'Auschwitz-Birkenau

Petit-déjeuner

Transfert A/R en autocar privé à Auschwitz

Visite d'étude guidée du camp de concentration et d'extermination d'Auschwitz I

Déjeuner au restaurant (1 plat, 1 boisson, 1 dessert Multichoix)

Visite du camp Auschwitz II à Birkenau et des anciennes baraques

Transfert en autocar privé à l'aéroport de Cracovie pour le vol retour

Dîner (panier-repas)

Départ de Cracovie à 19h55 - arrivée à Paris à 22h15

3.4.2: Visites et guidage :

Lieux et visites,

L'intégralité des sites visités pouvant bénéficier de la gratuité, le soumissionnaire aura la charge d'organiser les visites (formalités administratives, réservations, transports, …) et d'obtenir l'exonération des droits d'entrée octroyée aux groupes scolaires.

Option guide local,

Dans l'établissement de sa remise de prix, le soumissionnaire présentera de manière distincte le coût pour chaque visite, d'un guide parlant le français couramment.

Lu et approuvé

(Cachet et signature de l'entreprise)

BORDEREAU DE REMISE DE PRIX
Voyage à CRACOVIE organisé pour le lycée Sophie Berthelot de Calais

Proposition 1 : Prise en charge à partir de Calais **Coût total de la prestation** Prix TTC :

Proposition 2 : Prise en charge à partir des aéroports de Paris **Coût total de la prestation** Prix TTC :

Option bagage en soute :	
Prix TTC :	Poids :

Assurance annulation individuelle (fournir CGA)
Prix TTC :

Assurance annulation groupe (annulation administrative fournir CGA)
Prix TTC :

Candidat	NOM (responsable) :	Prénom :
	Raison sociale :	
	Adresse :	
	Téléphone :	Fax :